

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-870/SG/FP portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1972, du personnel des cadres territoriaux .

n° 73-870/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 juin 1973

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro
25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1972, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires du corps territorial du service des contributions dont les noms suivent : A) Cadre des contrôleurs Pour contrôleur de 1er classe – 1er échelon Mohamed Ibrahim Mohamed, pour compter du 1er janvier 1972 (contributions indirectes) B) Cadre des agents de contrôle Pour agent de contrôle principal – 1er échelon Mohamed Hassan Ainan, pour compter du 1er mai 1972 (contributions indirectes).

Art. 2

— Sont promus, pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux du corps du service des contributions dont les noms suivent :